

## Premier appel d'offres pour Cigéo

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### Contacts presse

Valérie Renauld  
Directrice de la communication  
Tel. 01 46 11 80 88  
Port. 06 32 01 92 26  
Valerie.renauld@andra.fr

#### À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

**Indépendante des producteurs** de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

**L'Andra met son expertise au service de l'État** pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

**Le premier appel d'offres pour Cigéo, le Centre industriel de stockage géologique pour les déchets radioactifs issus principalement du traitement des combustibles nucléaires usés, est paru ce jour au Journal officiel de l'Union européenne. Après vingt ans d'études et de recherches, l'Andra va choisir le premier maître d'œuvre qui l'accompagnera dans la préparation de la demande d'autorisation de création de Cigéo.**

Après vingt années d'études et de recherches sur le stockage géologique de déchets radioactifs, l'Andra a posé les grands principes de Cigéo, le centre industriel de stockage géologique, qui permettra le stockage réversible des déchets, principalement issus du traitement des combustibles usés. L'Andra étudie depuis plus de 15 ans l'implantation de Cigéo à la limite des départements de la Meuse et de la Haute-Marne, notamment grâce à son Laboratoire souterrain.

Pour préparer la demande d'autorisation de Cigéo, l'Andra, maître d'ouvrage, doit maintenant s'appuyer sur le savoir-faire d'entreprises spécialisées dans la conception, le pilotage et la réalisation de grands projets industriels, en particulier dans les domaines du nucléaire et des travaux souterrains. L'appel à candidatures a été publié le 13 mai 2011 au Journal officiel de l'Union européenne par l'Andra pour choisir le maître d'œuvre, dit « système », qui l'accompagnera dans la préparation de la demande d'autorisation de création de Cigéo. Le contrat avec l'entreprise sélectionnée débutera en janvier 2012 et s'achèvera vers la fin 2016.

L'entreprise retenue comme maître d'œuvre « système » jouera un rôle d'architecte industriel et de coordinateur des maîtres d'œuvre qui le secondent, notamment dans les domaines des installations nucléaires de surface, des installations conventionnelles de surface, et des installations souterraines, où devront s'accorder travaux souterrains et différents procédés nucléaires (ventilation, manutention...). La sélection de ces maîtres d'œuvre « sous-système » fera l'objet d'une deuxième série d'appels d'offres, qui seront lancés avant 2013.

Les études d'avant-projet sommaire devront être finalisées avant fin 2014. Elles serviront à constituer le dossier de demande d'autorisation et de création de Cigéo. Après l'instruction de ce dossier et le vote d'une loi sur les conditions de réversibilité du stockage en 2016, un avant-projet définitif viendra compléter le dossier. Les appels d'offres pour la construction du stockage viendront par la suite après l'autorisation de création.

***Le calendrier du projet Cigéo (centre industriel de stockage géologique)***

- 1991 : démarrage des recherches sur le projet avec la première loi sur les déchets radioactifs.
- 2006 : après 15 années de recherches sur différentes solutions possibles, le stockage dans l'argile est retenu, par la loi, comme la solution de référence pour la protection à très long terme de l'homme et de l'environnement.
- 2009 : après deux années de dialogue, l'Andra propose une zone potentielle d'implantation pour les installations souterraines du stockage, à proximité de son laboratoire de recherche souterrain en Meuse. L'État valide en 2010 la poursuite des recherches sur cette zone géologique très favorable.
- 2013 : débat public sur le projet.
- 2015 : début de l'instruction de la demande d'autorisation du centre de stockage.
- Horizon 2016 : loi pour définir les conditions de réversibilité du stockage.
- 2025 : sous réserve de son autorisation, mise en service de Cigéo.

**POUR EN SAVOIR PLUS**

[www.andra.fr/index.php?id=itemmenu\\_binddings\\_197\\_1\\_1](http://www.andra.fr/index.php?id=itemmenu_binddings_197_1_1)

[www.cigeo.com](http://www.cigeo.com)